UN OUTIL EN LIGNE POUR…

# Actualiser les affichages obligatoires

Olivier, 40 ans, a repris l'entreprise de service de son père. 12 salariés en CDI, 2 apprentis, et saisonnièrement 6 à 10 salariés en CDD ou en intérim chaque année. Il travaille 18h/24, s'occupe un peu de tout… Il est commercial, technicien, chargé de relation client, DRH… Il est partout à la fois.

L'entreprise d'Olivier ne compte que 12 salariés permanents et 2 apprentis, mais elle doit respecter les mêmes obligations réglementaires qu'un grand groupe.

Consignes de sécurité, numéros d'urgence, interdiction de fumer, réglementations, convention collective… La forme, le fond et les modalités varient suivant les thématiques – et évoluent rapidement dans le temps. Certaines sont les mêmes pour toutes les entreprises, d'autres varient selon le secteur.

Olivier voudrait à la fois être en règle et faire en sorte que ces affichages soient utiles et pertinents. Mais, à la différence d'un grand groupe, il ne peut pas payer un service RH pour se pencher sur ces questions, ni pour trouver une alternative aux anciennes affiches placardées dans la salle commune, héritées de son père.

## EN PRATIQUE

La plateforme RH mise à disposition par son expert-comptable contient en permanence les affichages obligatoires pertinents pour l'entreprise d'Olivier. Le dossier est tenu à jour par des experts juridiques et est accessible à tous les salariés depuis leur smartphone. Olivier peut imprimer celles qu'il veut afficher en physique.
Il est sûr d'être en conformité et peut consacrer le temps gagné à interpréter et expliquer ces informations à ses collaborateurs.